

Les **plateformes de coordination et d'orientation** (PCO) ont été créées pour les enfants de 0 à 6 ans inclus pour permettre l'entrée dans un parcours de soin (prise en charge de soins précoces en psychomotricité, ergothérapie...), la coordination des différents professionnels et l'orientation vers les professionnels et/ou structures de 2ème ligne adaptées.

Vous suspectez ou vous avez identifié chez un de vos patients un TND (trouble du neurodéveloppement), voici quelques démarches à effectuer si vous souhaitez adresser l'enfant vers une PCO.

A QUELLE PCO S'ADRESSER ?

Il existe une PCO par département, vous devez vous adresser à la **PCO du domicile** des parents (73, 74 ou 01).

QUI DOIT FAIRE LA DEMANDE ?

Un médecin : pédiatre du réseau qui sera le référent PCO pour le patient : de préférence pédiatre de proximité, si besoin pédiatre de néonatalogie, après concertation.

Son rôle :

- établir les ordonnances initiales à la demande de la PCO (*psychomotricité, ergo...*)
- participer à la synthèse des 6 mois de prise en charge PCO : il s'agit généralement d'une consultation en présence des parents, réalisée en visioconférence avec les différents professionnels impliqués et la PCO
- accompagner l'enfant et sa famille si besoin pour la poursuite des soins éventuels en fin de parcours

[Cliquez ici pour consulter et compléter le formulaire de repérage TND](#)



CATÉGORISATION DES SIGNES D'ALERTE

Ils sont regroupés selon l'âge en **4 ou 5 domaines de développement** :

- Motricité globale, contrôle postural et locomotion ;
- Motricité fine ;
- Langage ;
- Socialisation ;
- Cognition (à partir de 4 ans).

et

2 dimensions pertinentes quel que soit l'âge :

- Facteurs de haut risque de TND ;
- Comportements instinctuels, sensoriels et émotionnels particuliers.

Ces deux dimensions sont essentielles à renseigner pour éclairer les plateformes sur le fonctionnement de l'enfant.

Toute inquiétude des parents concernant le développement de leur enfant, notamment en matière de communication sociale et de langage, est à prendre en considération.

Pour la tranche 3 à 6 ans, il est important de bien prendre en compte les signes repérés par l'enseignant et signalés aux parents.

En cas de difficulté à renseigner certains items, prendre contact avec la médecine scolaire, en accord avec les parents.

Le repérage d'un signe uniquement dans l'une des deux dimensions (haut risque ou comportements particuliers) **ne constitue pas un motif d'orientation vers la plateforme**, quel que soit l'âge.



Le médecin doit renseigner les quatre parties de ce document : facteurs de haut risque, comportements particuliers, signes d'alerte en fonction de l'âge et formulaire d'adressage.

COMMENT ADRESSER LE PATIENT SELON LA PCO ?



04 79 69 13 48

du lundi au vendredi : 8h30 –12h15 et 13h-17h



pco@camsp73.org / **PCO 73** sur *MonSisra*



CAMSP — PCO Hôtel Dieu Place François Chiron
BP 11125 73011 CHAMBERY CEDEX

Le pédiatre remplit le [formulaire de repérage](#) et le transmet de préférence par messagerie sécurisée **MonSisra** ou par mail à pco@camsp73.org, avec copie au réseau devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr qui adressera le dossier médical DeveniRP2S de l'enfant par messagerie sécurisée.

Le pédiatre doit s'assurer de l'accord des parents pour transmettre le dossier de l'enfant.



06 73 39 04 82

mardi et vendredi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h



secretariat.pco74@apajh.asso.fr / **PCO 74** sur *MonSisra*



PCO 74 - 20 rue de l'Égalité
74800 LA ROCHE SUR FORON

Le pédiatre remplit le [formulaire de repérage](#) et le transmet de préférence par messagerie sécurisée **MonSisra** ou par mail à secretariat.pco74@apajh.asso.fr avec copie au réseau devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr qui adressera le dossier médical DeveniRP2S de l'enfant par messagerie sécurisée.

Le pédiatre doit s'assurer de l'accord des parents pour transmettre le dossier de l'enfant.



04 28 44 10 45

lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-17h



pcotnd01@lespep01.org / **PCO 01** sur *MonSisra*



PCO 01 - 50, rue Paul Painlevé
01130 NANTUA

Le pédiatre remplit le [formulaire de repérage](#) et le transmet de préférence par messagerie sécurisée **MonSisra** ou par mail à pcotnd01@lespep01.org avec copie au réseau devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr qui adressera le dossier médical DeveniRP2S de l'enfant par messagerie sécurisée.

Le pédiatre doit s'assurer de l'accord des parents pour transmettre le dossier de l'enfant.

L'équipe du réseau DeveniRP2S et les PCO restent joignables pour toute information.

Réseau de Suivi DeveniRP2S

Centre Hospitalier Métropole Savoie
BP 31125 – 73011 CHAMBERY Cedex

Tél. : 04 79 96 59 93

devenirp2s@ch-metropole-savoie.fr

Réseau **DEVENIRP2S** sur *MonSisra*